Portrait social de la Loire

Focus de la PFoss n°22 Janvier 2018



PLATE-FORME DE L'OBSERVATION SANITAIRE ET SOCIALE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





Dynamisme démographique en amélioration dans la Loire

Au 1er janvier 2014, le département de la Loire compte 757 305 habitants et représente 9,7 % de la population régionale. Entre 2009 et 2014, la population croît au rythme annuel moyen de 0,30 %. Cette croissance annuelle de la population progresse par rapport à la période précédente en raison d'une amélioration du solde migratoire (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°1).

À l'horizon 2050, la Loire enregistrerait des taux de croissance démographiques comparables à la moyenne nationale (0,3 % par an) en raison d'un excédent des naissances sur les décès (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°41).

	Loire	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine			
Population légale 2014	757 305	7 820 966	64 027 958			
Taux de variation annuel moyen de la population 2009-2014	+ 0,30 %	+ 0,79 %	+ 0,49 %			

Source : Insee, Recensements de la population 2009 et 2014 Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Des revenus disponibles plus faibles dans la Loire

La moitié de la population de la Loire vit avec des revenus disponibles supérieurs à 19 515 euros annuels (soit 1 626 euros mensuels) en 2014. La Loire présente, en Auvergne-Rhône-Alpes, un revenu médian parmi les plus bas, inférieur aux médianes de la région et de France métropolitaine. Les ménages ligériens les plus modestes déclarent, eux-aussi, des revenus disponibles plus faibles. Les revenus disponibles des 25 % des habitants les plus pauvres sont inférieurs à 14 720 euros annuels (soit 1 227 euros mensuels), niveau inférieur aux valeurs régionale et nationale. En 2014, 14,5 % des Ligériens vivent sous le seuil de pauvreté, le département étant le 5ème de la région le plus marqué par la pauvreté. 1

 $^{^{\}rm I}$ Les comparaisons départementales sur les revenus et le seuil de pauvreté incluent la Métropole de Lyon (données non disponibles pour le Nouveau Rhône).

	Loire	Auvergne- Rhône- Alpes	France métropolitaine
Revenu médian 2014 (€)	19 515	20 944	20 369
1er quartile des revenus 2014 (€)	14 720	15 512	14 899
Taux de pauvreté 2014	14,5 %	12,7 %	14,7 %

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2014 Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La Loire, département marqué par le chômage

Au 31 décembre 2015, la Loire compte 63 469 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)¹. La Loire est marquée par un taux de chômage supérieur au taux national (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°25). Le département a l'un des effectifs de bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) les plus élevés de la région. Rapportés au nombre de DEFM, ces allocataires sont plus nombreux qu'en moyenne régionale (8,7 % contre 7,1 %).

¹ Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C

	Loire	Auvergne- Rhône-Alpes
DEFM 2015	63 469	628 093
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2015	63,1 %	63,8 %
DEFM A en 2015	40 072	400 468

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute- Loire	Puy-de- Dôme	Rhône	Savoie	Haute- Savoie	Métropole de Lyon	Nouveau Rhône	Auvergne- Rhône- Alpes
Allocataires ASS	2 379	3 087	2 619	813	3 872	5 762	5 533	1 607	4 234	9 760	1 648	3 014	8 109	1 651	44 328
Taux pour 100 DEFM	5,5	10,6	8,9	9,5	7,8	6,0	8,7	9,3	8,0	6,4	5,4	5,3	6,6	5,9	7,1

Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2015) - Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



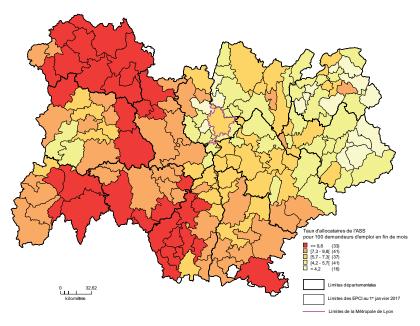
Partenaires de la PFoss: services de l'État (DDCS, DDCSPP, Direccte, DRDJSCS, Dreal, Insee, Rectorats), établissements publics (ARS, Pôle emploi), collectivités territoriales (Conseil régional, conseils départementaux, mairies), organismes de protection sociale (Caf, Carsat, DRSM, MSA), associations (Creai, Fnars, Mrie, Odenore, ORS, Udaf, Uriopss...), agences d'urbanisme, CCAS, centres de ressources...

Du fait des conditions d'accès de l'ASS, près de la moitié des allocataires à l'échelle nationale ont 50 ans et plus et près de deux allocataires sur trois sont des personnes seules (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017). La concentration plus forte d'allocataires de l'ASS sur un territoire reflète ainsi le poids des chômeurs de longue durée ayant épuisé leurs droits, notamment des seniors, ou la présence d'une population plus âgée.

La Métropole de Saint-Etienne, de part la taille de sa population, concentre 61 % des allocataires de l'ASS du département. Les territoires où le poids du chômage de longue durée parmi les demandeurs d'emploi est le plus prononcé sont des communautés de communes aussi bien rurales (le Pays d'Urfé, Vals d'Aix et Isable, Charlieu Belmont) qu'urbaines (Roannais agglomération et Saint-Étienne Métropole).

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée (à temps plein ou à temps partiel) au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État. Depuis le 1er janvier 2017, il n'est plus possible de cumuler l'ASS avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2015 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Sources: Pôle Emploi, Direction régionale (31/12/2015) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Foyers allocataires à bas revenus inégalement répartis dans la Loire

Présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus dans la Loire inégalement répartis sur le département

Dans la Loire, en 2015, 114 697 personnes vivent dans un foyer allocataire¹ à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 043 euros par mois. Cette situation concerne 15,1 % de la population du département, niveau supérieur aux valeurs observées pour la région (13,2 %) et pour la France métropolitaine (15,0 %). La Loire est, après la Métropole de Lyon, la Drôme et l'Allier, le département où ce taux est le plus élevé, révélant un territoire peu favorisé.

Les territoires urbains concentrent les personnes en situation de pauvreté financière : la communauté urbaine de Saint-Étienne Métropole et la communauté d'agglomération Roannais agglomération ont respectivement 18,2 % et 15,5 % de leur population dans un foyer allocataire à bas revenus.

Au nord et à l'ouest du département, les territoires plus ruraux ou montagneux (monts du Forez) sont dans une situation intermédiaire et homogène avec une personnes sur dix vivant dans un foyer allocataire à bas revenus, à l'exception de la communauté de commune du Pays d'Urfé qui présente une part plus élevée (12,9 %). Enfin, au sud-est du département, les deux communautés de communes dans le massif du Pilat sont moins touchés par la pauvreté.

27 % des allocataires de prestations sociales (Caf et MSA) dépendants des prestations

En 2015, 32 077 allocataires de prestations sociales de la Loire ont plus de la moitié de leurs ressources financières qui proviennent de ces prestations, le reste étant des ressources d'activité.

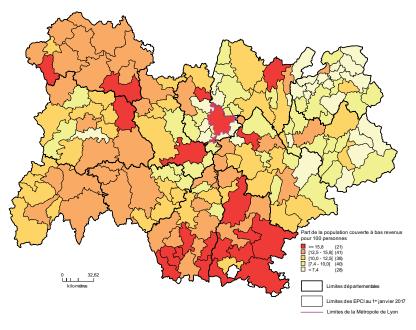
Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

¹ Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

	Alloc. à bas revenus*	Pour 100 alloc.*	Population couverte par les alloc. à bas revenus	Part de la population couverte à bas revenus	Alloc. dépendants des prestations sociales**	Pour 100 alloc.*
Ain	25 316	30,2	62 994	10,1	14 596	17,4
Allier	24 524	47,0	53 370	15,6	17 279	33,1
Ardèche	20 126	41,4	46 060	14,3	12 199	25,1
Cantal	8 492	43,1	18 126	12,4	4 715	23,9
Drôme	33 942	42,0	80 974	16,2	21 177	26,2
Isère	66 731	34,8	157 193	12,6	42 351	22,1
Loire	47 440	39,5	114 697	15,1	32 077	26,7
Haute-Loire	12 014	36,0	27 101	12,0	7 496	22,5
Puy-de-Dôme	39 641	40,6	86 072	13,4	25 883	26,5
Rhône	117 084	39,1	274 797	15,3	80 192	26,8
Savoie	18 827	31,5	44 108	10,3	11 327	19,0
Haute-Savoie	28 049	29,8	65 809	8,4	16 309	17,3
Métropole de Lyon	99 761	42,7	231 454	17,1	69 606	29,8
Nouveau Rhône	17 323	26,5	43 343	9,7	10 586	16,2
Auvergne-Rhône-Alpes	442 186	37,4	1 031 301	13,2	285 601	24,2
France métropolitaine	4 163 675	41,8	9 609 725	15,0	2 797 592	28,1

[:] de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle

Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

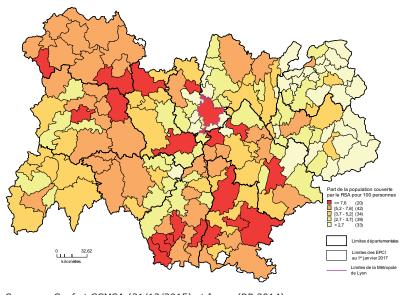
Une population couverte par le RSA concentrée en milieu urbain

En 2015, dans la Loire, 53 952 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), soit 7,1 % de la population du département. Cette part est supérieure à la moyenne régionale (6,2 %) mais reste inférieure à ce qui est observé pour la France métropolitaine (7,8 %).

Le RSA socle (minimum social) s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire, qu'elles aient un emploi (RSA socle et activité) ou non (RSA socle seul). Il est un marqueur de grande précarité. Dans la Loire, cet indicateur est supérieur à la moyenne régionale (4,9 % versus 4,2 %).

Les territoires qui concentrent majoritairement les ménages pauvres bénéficiaires du RSA sont à caractère urbain : Roannais agglomération et la Métropole de Saint-Étienne. En effet, les agglomérations et leurs périphéries concentrent l'habitat social, le chômage et les populations à risque (jeunes, personnes isolées). Les autres territoires, situés en milieu rural ou montagneux sont davantage épargnés, en particulier les deux communautés de commune au sud du département dans le massif du Pilat.

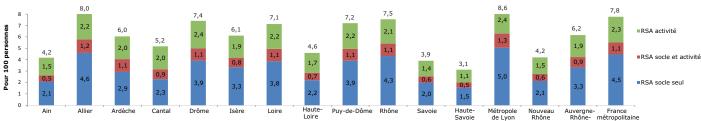
Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014)
Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1º janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Le RSA est décrit ici tel qu'il fonctionnait jusqu'à la fin décembre 2015. Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social », le RSA socle. (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017)

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2015 selon la composante



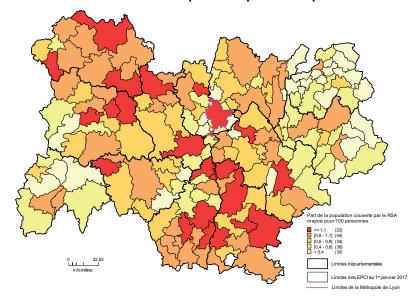
Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

^{** :} pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations

Le RSA majoré est un minimum social qui s'adresse aux personnes isolées avec enfants à charge : 7 981 personnes vivent, dans la Loire, au sein d'une famille monoparentale bénéficiant du RSA majoré en 2015, soit 1,1 % de la population. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale. Ces allocataires, plus éloignés du marché du travail sont, en général, concentrés dans les agglomérations : c'est le cas pour Roannais agglomération et la Métropole de Saint-Étienne.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 96 % à l'échelle nationale. Sont considérées comme isolées les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires, ne vivant pas en couple de manière notoire et permanente (Source : Panorama de la Drees, Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution, Édition 2017).

Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2015 pour 100 personnes par EPCI



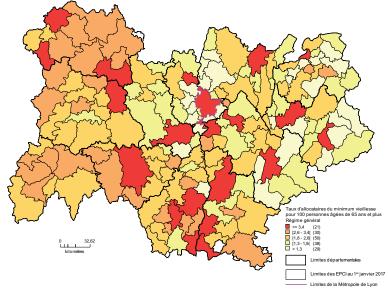
Sources: Cnaf et CCMSA (31/12/2015) et Insee (RP 2014) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

2,8 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse

Dans la Loire, au 31 décembre 2015, 4 380 personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse. Cette population âgée, marquée par une fragilité financière, représente 2,8 % de la population départementale des 65 ans et plus, taux similaire à celui de la région. Toutefois, ce résultat doit être nuancé : les données, portant uniquement sur les bénéficiaires du régime général, excluent la précarité des personnes âgées affiliées à la MSA, présentes majoritairement en milieu rural.

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Le minimum vieillesse comprend l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) (nouveau dispositif) ainsi que l'allocation supplémentaire (art. L815-2 et art. 815-3) (ancien dispositif). Dès lors qu'un prestataire bénéficie de l'une ou de plusieurs de ces allocations (à titre de prestataire, de conjoint, ou des deux), on dit qu'il perçoit le Minimum Vieillesse.

Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2015 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI (Régime général)



Sources : Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire		Puy-de- Dôme	Rhône	Savoie	Haute- Savoie	Nouveau Rhône	Metropole	Auvergne- Rhône- Alpes
Allocataires Min. vieillesse	2 040	2 740	2 002	966	3 126	5 659	4 380	1 363	3 625	10 500	1 760	2 455	1 339	9 161	40 616
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	2,0	3,2	2,8	2,6	3,1	2,7	2,8	2,8	2,8	3,6	2,2	2,0	1,8	4,3	2,8

Sources: Carsat Auvergne, Carsat Rhône-Alpes (31/12/2015), Insee (RP 2014) / Tableau de bord social Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes



Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/

ORS AUVERGNE-RHONE-ALPES

Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes www.ors-auvergne-rhone-alpes.org **Directeur de publication** : Isabelle DELAUNAY (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

Éditeur : Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes

Réalisation et rédaction : Clémence LAVIER, Sylvie MAQUINGHEN et Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes) Maquette : Laure VAISSADE (ORS Auvergne-Rhône-Alpes)

Document téléchargeable sur le site : www.pfoss-auvergne-rhone-alpes.fr

Contact: coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org